

	CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2022	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2022-08	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 10

Le 23/02/2022 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleverdoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 15/02/2022, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Lucien MAIRE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : CAMPION Yves, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procurator(s) : COURTOIS Pascal (procurator à MAIRE Lucien), FOUCHER Sandrine (procurator à FISCHER Julie)

Absent(s) représentés : COURTOIS Pascal, FOUCHER Sandrine

Secrétaire de séance : PANSARD Frédéric

04 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

Adhésion à la plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs de l'Ain

Monsieur Lucien MAIRE, Adjoint au Maire, informe, le Conseil Municipal de la décision du Conseil départemental de l'Ain de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter que depuis le 1er octobre 2018, la réglementation impose aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdit de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Monsieur Lucien MAIRE donne lecture au Conseil municipal du projet de convention.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'accepter les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer la convention correspondante avec le Conseil Départemental de l'Ain annexée à la présente délibération.

Les signatures suivent au registre

Pour le Maire,
le 1^{er} Adjoint au Maire,

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 25/02/2022
- Affichée le 01/03/2022
- Certifiée exécutoire le 01/03/2022

Pour le Maire
le 1^{er} Adjoint au Maire

Lucien MAIRE



Lucien MAIRE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'AIN

Date de transmission de l'acte : 25/02/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/02/2022

Numéro de l'acte : DEL2022-08 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220223-DEL2022-08-DE

Date de décision : 23/02/2022

Acte transmis par : Pascal COURTOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte à classer**DEL2022-08**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-02-25T16-29-51.00 (MI235857073)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220223-DEL2022-08-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE
DEMATERIALISATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
L'AIN

Date de décision : 23/02/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : [DEL 2022-08 - convention
dématérialisation marchés publics avec
département.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL 2022-08 -
convention-dématérialisation
marchés publics.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/02/22 à 16:29

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 25/02/22 à 16:29

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 25/02/22 à 16:34